

E FOOT 38

Procès Verbal N° 468



SAISON 2019-2020

*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	6
COMMISSION DES ARBITRES	7
COMMISSION DELEGATIONS	11
COMMISSION F.M.I.	12
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	13
COMMISSION FEMININES	14
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	16
COMMISSION FUTSAL	18
COMMISSION DES REGLEMENTS	21
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	24
COMMISSION TECHNIQUE	25
COMMISSION DES TERRAINS	32

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.ffp.fr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 21 JANVIER 2020

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances au club de CHABONS ainsi qu'à la famille de Monsieur Eugène ROMERO suite à son décès. Monsieur ROMERO était dirigeant bénévole et membre du bureau du club.

Appel à candidatures :

Finale Départementale Festival U13 samedi 4 avril 2020

Le District lance un appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'organisation de la Finale « FESTIVAL U13 » Garçons et U13 Filles qui aura lieu le samedi 4 avril 2020.

Date butoir du dépôt des candidatures : 3 février 2020

[CAHIER DES CHARGES](#)

Appel à candidatures Assemblée Générale 19 juin 2020

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 19 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 28 février 2020.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

Appel à candidatures : Journée Nationale U7-U9 le 6 juin 2020.

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9, et le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser pour le 1er mars au plus tard.

Journée Nationale des Bénévoles 2020

La FFF programme chaque année, à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, une journée dédiée aux bénévoles.

Pour cette nouvelle édition, le District participe bien sûr à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un ou d'une de vos bénévoles pour participer à cette belle aventure.

Cette journée qui se déroule en réalité sur 2 jours aura lieu **samedi 25 et dimanche 26 avril 2020.**

Match et spectacle au programme.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort, parmi les candidatures reçues. Le coupon réponse disponible sur notre site (<https://isere.fff.fr/simple/journee-nationale-des-benevoles-2018/>) doit nous parvenir pour le 19 FÉVRIER 2020 dernier délai.



TRESORERIE

FM NON RETOURNEE**Du 12 Janvier 2020**

Amende 75 €

RCA FUTSAL

FONTAINE

GF NIVOLAS-TOUR ST CLAIR

CPFUT

CPFUT

U15F

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS**Du 19 Janvier 2020**

Amende 11 €

PAYS VOIRONNAIS FUTSAL

FORFAIT GENERAL FUTSAL**Du 15 Janvier 2020**

Amende 90 €

RACING CLUB VIRIEU FUTSAL

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2020

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**17-3 – Procédures et Sanctions :**

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Janvier 2020.

533035 VILLENEUVE AJA

564194 GR JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOM

582053 VIRIEU FUTSAL R.C.

582073 FUTSALL DES GEANTS

616067 SEMITAG

664082 UMICORE FOOT

504823 U.S. LA MURETTE

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)

553088 VIE ET PARTAGE (sous réserve d'encaissement)

523821 USVO GRENOBLE (sous réserve d'encaissement)

544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : TUNISIENS SMH – AS ND MESSAGE – CARRERE S. – VICTOR TRICOT – FORMAFOOT B.V.
GHARBI A. – LE CORRE J. – MACRON P. – MALLET M.

APPEL : TUNISIENS SMH

REGLEMENTS : ST CASSIEN – UNIFOOT – MORE C. – LIERS.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 21/01/2020

Président : M. VACHETTA.

Présents : V. SCARPA (secrétaire), J. LOUIS, J. M. KODJADJANIAN, R. EL RHAFARI, R. NODAM.

Excusés : F. MOREL, F. AGACI, G. BISERTA. A. SECCO.

CONVOCATIONS

MODIFICATION date :

DOSSIER N°15 : Appel du club de FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE en date 13/12/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 10/12/2019 parue le jeudi 12 Décembre 2019.

Match : FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE / FC LIERS – SENIORS FEMININES A 8 - POULE D du 20/10/2019.

L'audition aura lieu le mardi 04/02/2020 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre est convoqué par sa boîte mail personnelle.

DOSSIER N°16 : Appel du club de FC LIERS en date 17/12/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 10/12/2019 parue le jeudi 12 Décembre 2019.

Match : FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE / FC LIERS – SENIORS FEMININES A 8 - POULE D du 20/10/2019.

L'audition aura lieu le mardi 04/02/2020 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre est convoqué par sa boîte mail personnelle.

DOSSIER N°17 : Appel du club des TURCS DE GRENOBLE en date 18/12/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 10/12/2019 parue le jeudi 12 Décembre 2019.

Match : MOIRANS FC / TURCS DE GRENOBLE – SENIORS – D4 - POULE B du 01/12/2019.

L'audition aura lieu le mardi 28/01/2020 à 18H45.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre est convoqué par sa boîte mail personnelle.

DOSSIER N°18 : Appel du club des A.M TUNISIENS DE ST MARTIN D'HERES en date 16/01/2020 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 07/01/2020 parue le jeudi 09 Janvier 2020.

Match : ST GEORGES DE COMMIERS / TUNISIENS SMH 2 – SENIORS – D4 - POULE A du 10/11/2019.

L'audition aura lieu le mardi 11/02/2020 à 18H45.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre est convoqué par sa boîte mail personnelle.

COURRIER

CLUB :

FC SEYSSINS :

En date du 19/12/2019 la commission de discipline a fait un rajout de sanction uniquement au club de SEYSSINET.



La décision de la commission de discipline concernant votre club date du jeudi 12/12/2019.
Par conséquent la commission d'appel confirme l'irrecevabilité de votre appel.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 21/01/2020

RELEVÉ DE DÉCISION

DOSSIER N°14 : Appel du club de L'USVO en date 09/12/2019 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 03/12/2019 parue le jeudi 05 Décembre 2019.
Match : USVO 2 / FC ST MARTIN D'HERES 3 – SENIORS – D5 - POULE A du 08/12/2019.

La commission départementale d'appel :

- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise le 05/12/2019.
Rétablit l'équipe réserve du club de l'USVO dans le championnat D5 Poule A.
L'équipe de l'USVO rattrapera le match de la journée du 8 décembre 2019 à une date fixée par la commission sportive.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **de L'USVO**.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
Vincent SCARPA

COMMISSION DES ARBITRES

PV DE LA REUNION PLENIERE DE LA CDA DU 14/01/2020 À 20H00 AU DISTRICT

Président : METE Orhan

Secrétaire : Joseph SABATINO.

Présents: Edgar BARENTON, Jacques CHARLES, Riad NASRI, Karim SABRI, José VELOSO

Excusés: Abdelkader AMARI, Huseyin COBAN, Stéphane CUSANNO

Début de la réunion 20h30.

I - AUDITION HAMILA Salem

Après avoir débattu tous les points concernant la convocation de Mr HAMILA, et suite aux explications données la CDA passe à l'ordre du jour.

2 - POINT SUR LA FORMATION INITIALE DU MOIS DE JANVIER 2020

Un point est fait sur les candidats concernant la formation initiale d'entrée à l'arbitrage qui aura lieu sur le site du District de l'Isère de Football les samedis suivants : 11/ 18/ 25 / Janvier 2020 et sera assurée par l'IRFF. 17 candidats inscrits.

Les formations : administrative et FMI pour les candidats reçus auront lieu le 08/02/2020.



3 - TUTORAT POUR LES NOUVEAUX ARBITRES

La CDA aurait besoin de 17 tuteurs pour le tutorat des nouveaux arbitres si ils réussissent tous à la formation initiale en arbitrage, suite à une discussion avec Edgar BARENTON pour les arbitres D1 et D2 qui doivent 2 contrôles pour la saison et ne les ont pas tous effectués. José VELOSO se propose de contacter les arbitres de ces catégories pour voir les personnes intéressées par le tutorat.

Les indemnités pour les tutorats sont basées sur 5 tutorats et ils doivent être effectués complètement par la même personne pour le paiement de celles –ci.

4 - DESIGNATIONS DES ARBITRES.

Une réunion est prévue lundi 20/01/2020 au District de l'Isère pour la mise en place d'un logiciel prenant en compte tous les paramètres pour effectuer les désignations par ordinateur plusieurs personnes sont convoquées de la ligue et du district pour la mise en place et les modalités à suivre par la suite.

Création d'un nouveau mail pour les nouveaux désignateurs de la CDA : designation.isere@gmail.com.

Après discussions, avec avis des personnes concernées, il nous a semblé que les désignations devaient continuer à être faites par 2 désignateurs de manière suivante :

Désignations D1-D2- AA Ligue et District – pris en charge par FARKAS Léo arbitre Ligue.

Désignations D3-D4- D5 Féminines – pris en charge par NASRI Riad arbitre D1 District.

Cela doit être transmis au bureau et membres du comité directeur du District pour validation lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

5 - REPRESENTANT DES ARBITRES EN COMMISSION D'APPEL

Après délibéré du fait que Monsieur COBAN Huseyin ne pouvant plus être présent les mardis soir en commission d'appel pour des problèmes de disponibilité par rapport à son travail, la CDA propose Monsieur CHARLES Jacques pour prendre le poste , il doit nous donner une réponse au plus tôt afin de transmettre au bureau et membres du comité directeur du district pour validation lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

6. Questions diverses

BARENTON Edgar, suite à la démission de Mr ARNAUD Marey en tant que observateur D1 demande comment procéder pour le remplacement et la mise en place d'un nouvel observateur en D1 pour finir les 2 contrôles à effectuer pour la fin de saison ou alors ne prendre en compte qu'un seul contrôle et donc faire l'annulation des contrôles effectués par l'observateur qui a démissionné.

Après délibéré, le maintien des 2 contrôles a été retenu, il va falloir remplacer par un nouvel observateur, soit le président de la CDA ou sinon un arbitre de ligue ou ancien D1 de district disponible, à voir pour la mise en place rapidement avant la reprise des championnats.

La CDA propose Mr TAPIA José pour ce poste, et faire une réunion avec les personnes concernées pour la mise en place des modalités avant la reprise des championnats.

La réunion, lieu et date à définir, concerne :

METE Orhan – BARENTON Edgar – SPARAPANO Patrick – TAPIA José

7 - Tour de table.

FIN DE LA REUNION 23H00.

Le Président
Orhan METE

Le secrétaire
Joseph SABATINO

PERMANENCE CDA DU MARDI 21 JANVIER 2020

Président : METE Orhan (excusé)

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI.

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

RAPPEL FMI :

Contrôle des éducateurs :

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du docteur SCELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

De plus pour les arbitres de plus de 35 ans : une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1er semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.



N° TÉLÉPHONE DÉSIGNATEUR SENIORS :

FARKAS Léo : 07 85 98 74 44

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : transmission du tirage compétitions FUTSAL (coupe Georges Vernet).

Transmission des rencontres féminines R2 du 09/02/2020 pour désignations arbitres.

COURRIERS CLUBS :

FC LE VERSOUD : demande arbitre et délégué match D5 du 29/03/2020, FOC FROGES1 / FC VERSOUD 2 au complexe sportif Marius Marais à Froges, transmis au responsable désignations, concerne aussi la Commission des Délégations.

COURRIERS ARBITRES :

BRIOUA Noureddine : pris note de ton courrier, transmis pour suite à donner.

CHAARI Hassen : envoi de son certificat médical pour indisponibilité du 18/19 janvier 2020. Pris note

PEREIRA Emerik : changement d'adresse, 29 route du Maçon, 38110 LA BATIE MONTGASCON. Pris note.

GUFFROY Lucie : envoi de sa fiche de renseignements arbitre.

NIBBIO René : changement de numéro de portable : 07-89-30-87-51- Pris note.

ST FORT Robert : problèmes de paiements concernant le club de l'AJAT VILLENEUVE, matchs U18 et U15 contre CROLLES et LA SURE, transmis pour suite à donner.

TOFFA Johann : envoi de documents manquants pour compléter son dossier.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 21 JANVIER 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : MM.BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, HESNI MOHAMMED

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

DESIGNATIONS :

Lundi 20 Janvier 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère Entre-prise	AIR LIQUIDE	MERGER	EL RHAFFARI Reda	Frais au Club d'Air Liquide
Samedi 25 Janvier 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Challenge U15 A	SEYSSINET 2	MANIVAL ES 2	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
Coupe U18 N Pilot	SEYSSINS	VALLEE DE GRESSE	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs
Coupe Marchiol	OLYMPIQUE VILLE-FONTAINE	NIVOLAS	SOUDANI Hamid	Frais aux 2 Clubs
Coupe Marchiol	LA MURETTE	SAINT MAURICE L'EXIL	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
Coupe U18 N Pilot	CROLLES FC	USVO GRENOBLE	AVETTAND Julien	Frais aux 2 Clubs



Dimanche 26 Janvier 2020

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Gros Balthazard	RIVES 2	EYBENS 3	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
Coupe Marchiol	ASCOL Foot 38	COLLINES	GIRARD VEYRET Norbert	Frais aux 2 Clubs
Coupe Marchiol	DOLOMIEU	REVENTIN	DURAND Nicolas	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION F.M.I.

REUNION COMMISSION DU 21 JANVIER 2020

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON POUR LES CLUBS

La Ligue invite les gestionnaires de la FMI à contrôler la validité de leur mot de passe pour éviter les dysfonctionnements de dernière minute.

RAPPEL :

Comment changer votre mot de passe ?



Les mots de passe Footclubs (= Feuille de Match Informatisée) ont une validité de 6 mois. Quand ils ne sont plus valides, vous ne pouvez plus accéder à Footclubs et donc à la FMI.

Il est conseillé de mettre à jour son mot de passe en début de saison puis de le réinitialiser lors de l'intersaison (par exemple au 01/08/2019 et au 15/01/2020) avant même qu'il n'arrive à expiration, ainsi vous serez assurés de ne pas rencontrer de difficultés de connexion à l'application. 2 possibilités s'offrent à vous pour modifier son mot de passe :

Par Footclubs : <https://footclubs.fff.fr> ou par le site d'assistance FMI : <https://fmi.fff.fr/assistance/>

Attention : ne pas changer son MDP le jour du match !



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 21 JANVIER 2020

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, H GIROUD GARAMPON

Excusés : JP BERT, A EL GHARBI

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 468 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 467 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues ce jour :

ASCOL Foot 38 ; Bourg Oisans ; Claix ; Cote Saint André ; CREYS-MORESTEL ; Eybens ; Grenoble Dauphiné ; GRE-SIVAUDAN ; Isle D'ABEAU ; Les Avenières ; Nivolas V. Cs ; NOYAREY ; Rives ; St André Le Gaz ; St Antoine ; St Maurice l'Exil ; Tour St Clair ; Touvet Terrasse ; Uo Portugal ; USVO ; Vallée Bleue ; VAREZE ;

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 21 JANVIER 2020

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boîte mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Courriers : CROLLES, ESTRABLIN, GPT NIVOLAS /TOUR ST CLAIR, MOIRANS, NIVOLET, G U C FF, GPT Artas Charantonay Nord Dauphiné

CHALLENGE FESTIVAL U 13 F

1^e TOUR

Le 8 février rencontres triangulaires, les deux premières équipes se qualifient pour la finale départementale du 04 Avril

Site de ACND : ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE, VEZERONCE HUERT, GPT NIVOLAS TOUR ST CLAIR

Site de 2 ROCHERS : 2 ROCHERS, BOURGOIN, ECHIROLLES

Site de CROLLES : CROLLES, GF 38, GUC FF

Site de VALLEE DE LA GRESSE : VALLEE DE LA GRESSE, ND MESSAGE, FC SUD ISERE

COURRIER : NOTRE DAME DE MESSAGE

Pour vos matchs U 13 F du 8 février contre EYBENS 6 et PIERRE CHATEL 2, trouvez une date de repli que vous communiquerez au responsable de la catégorie U 13

FOOT ANIMATION

Dans le cadre de la journée de la femme, le rassemblement U 8 F à U 11 F sera organisé le 8 mars 2020, de 9 h 30 à 11 h 30, sur le site central de Moirans

A cette occasion toutes les dirigeantes féminines seront à l'Honneur

Merci à chaque club de renseigner la commission féminine sur l'identité et le parcours footballistique des dirigeantes féminines qui seront présentes

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

D 1

Journée 3

FORMAFOOT B V – ESTRABLIN : reporté au 26 avril

**CHAMPIONNAT U 15 F**

Courrier :

CROLLES : forfait pour la 2e phase

Suite à la réunion du 20 janvier, il a été décidé que le championnat se déroulera de la façon suivante

1 poule haute de 6 clubs

NIVOLET, GT NIVOLAS / TOUR ST CLAIR 1, GPT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE, SUD ISERE, CHARVIEU, BOURGOIN

Matches aller-retour soit 10 journées

1 poule basse de 9 clubs

ECHIROLLES, PAYS D'ALLEVARD, GUC FF, PONTCHARRA, VALLEE DU GUIERS, VEZERONCE HUERT, ISLE D'ABEAU, 2 ROCHERS, GPT NIVOLAS / TOUR ST CLAIR 2

Match aller uniquement soit 9 journées avec 1 exempt chaque journée

Le calendrier sera disponible sur le site en fin de semaine

Rappel des règles, devoirs et préconisations pour chaque club

Préparer le terrain avec notamment le positionnement des poteaux de coin (ou autre cônes)

Interdiction à tout public de pénétrer sur le terrain, sa place est derrière la main courante (seuls sont autorisés sur le banc, 3 membres licenciés du staff + les remplaçantes inscrites sur la feuille de match et éventuellement un délégué du club inscrits sur la feuille de match)

les bancs de touche étant du même côté (grande cage foot à 11)

Accueillir les clubs visiteurs et, entre autre, les accompagner à leur vestiaire

Protocole d'avant match avec l'entrée des 2 équipes sur le terrain

Collation de fin de match prise avec les 2 équipes

Pour la 2e phase, remplir les feuilles concernant le Challenge Claude Montpied et les faire parvenir au district

COUPE U 15 F

1 / 4 de finale

Le 1^{er} février 2020

SITE DE CRETS EN BELLEDONNE

NIVOLET - SUD ISERE

PAYS D'ALLEVARD - VALLEE DU GUIERS

SITE DE ARTAS CHARANTONNAY / NORD DAUPHINE

GPT Artas Charantonnay Nord Dauphiné – GPT NIVOLAS / TOUT ST CLAIR 2

BOURGOIN - CHARVIEU

COUPE MONIQUE BERT SENIORS A 11

Tour de cadrage : 23 février 2020

Tirage sur le site

RAPPEL

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININE** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer

Systématiquement :

La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

Toujours d'Actualité

- La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
- Cette année, après avis de la commission technique, les U 15F joueront avec un ballon catégorie 5
- Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- Lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strapées est strictement interdit. De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)
Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président J. Issartel

06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

RÉUNION DU MARDI 21 JANVIER 2020 – PV 468

COORDONNEES

Arbitres : Riad NASRI, 06.21.62.45.26.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

Terrains ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.

Correspondants Foot à 8 et à 11 : <https://isere.fff.fr/category/foot-entreprise/>, Coordonnées.

FOOT A 8 ET A 11, COUPE FUTSAL-ENTREPRISE

La date et le lieu de la 7ème édition de la Coupe Futsal-Entreprise (coupe organisée par la Commission Futsal **uniquement pour les équipes participant aux compétitions Foot Entreprise et Foot Senior à 8 & Entreprise**) ne sont pas encore déterminés. Les équipes intéressées (5 à 10 joueurs par équipe) doivent **s'inscrire auprès de la Commission Futsal**. Pour tout renseignement, contacter la commission Futsal ou la commission Foot Entreprise.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J08. Belledonne – GSE.

Lundi 27/01/2020, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J08. ASPTT 3 Sifac – CEA 1 ST.

Lundi 27/01/2020, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J08. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 27/01/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J08. CD Varcès – ASPTT 2 ST.

Lundi 27/01/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

Exempt (27/01/2020) : CEA 2 Grenoble.

J09. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 03/02/2020, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 03/02/2020, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J09. ASPTT 2 ST – Belledonne.

Lundi 03/02/2020, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J09. CD Varcès – Air Liquide.

Lundi 03/02/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

Exempt (03/02/2020) : GSE.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 27 au 30/01/2020

J08. Saint-Martin d'Uriage 1 – Eybens.

J08. Fasson – Jarrie-Champ.

J08. Deux Rochers 1 – Saint-Martin d'Hères.

J08. Exempt : Métropolitains.

J09. Métropolitains – Saint-Martin d'Uriage.

Lundi 03/02/2020, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 03 au 06/02/2020

J09. Saint-Martin d'Hères – Fasson.

J09. Jarrie-Champ – Deux Rochers 1.

J09. Exempt : Eybens.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 27 au 30/01/2020

J08. Touvet-Terrasse – Deux Rochers 2.

J08. Billieu – Saint-Martin d'Uriage 2.

J08. Saint-Paul-de-Varces – Umicore.

J08. Seyssins – Fontaine Les Iles.

J08. Exempt : Abbaye.

Matches à jouer semaine du 03 au 06/02/2020

J09. Abbaye – Umicore.

J09. Saint-Martin d'Uriage 2 – Touvet-Terrasse.

J09. Fontaine Les Iles – Saint-Paul-de-Varces.

J09. Seyssins – Billieu.

J09. Exempt : Deux Rochers 2.



COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 21 JANVIER 2020

Présents : MM. CARRETERO C – GELMO B. - SUEUR P. - LOUIS J

Excusée : - M.J MUFFAT-JOLY.

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

JOGA : Lu et noté.

Crolles : Lu et noté.

Pays Voironnais : Lu et noté.

RC Virieu Futsal : Annonce son forfait général.

INFO :

Formation éducateur futsal Module : INITIATION (sur 2 jours – 1° partie du Certificat Fédéral FUTSAL Base).

Cette formation se déroulera le Samedi 22 et Dimanche 23 Février 2020 à Pont de Claix à la Maison des Associations- gymnase Victor Hugo.

Les inscriptions se font sur internet sur le site du DIF à la rubrique FORMATION.

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL :

Suite à l'indisponibilité du gymnase des saules le 26/01/2020, le plateau est reporté d'une semaine sur les mêmes installations.

U13 : 2 poules au gymnase des saules à Grenoble le 02/02/2020.

Les U17 ne peuvent jouer en séniors qu'avec le double surclassement **médical**.

Tous les clubs de futsal jouant au plus bas niveau (D2) qui dépendent d'un club libre peuvent faire participer un maximum de 3 joueurs possédant une licence foot libre.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS : les changements de dates des rencontres doivent nous être communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL SÉNIORS:

Clubs qualifiés pour les ½ finales :

RC Alpin 2 ; Arbre de vie ; JOGA 2 ; FO Rivois.

FUN Futsal U15 D1 : licences, protèges tibias et chaussures futsal sont obligatoires

Plateau du Dimanche 19/01/2020 à Crolles (gymnase La Marelle). Club support : Fc Crolles.

Equipes qualifiées :

Poule C : Manival Es.

Poule E : FC 2 A.

Troisième plateau le Samedi 25/01/2020 à St Alban de Roche (Salle des Sports). Club support : Espoir Futsal 38.

8 équipes convoquées :

Poule A : Domarin As ; L'Isle d'Abeau Fc ; **Murette Us et Vallée du** Guiers Fc.

Poule B : St Maurice l'Exil ; Charvieu-Chavagneux Fc ; **Tour St Clair** Fc et Cote St André FC.

Les vainqueurs des poules A et B se rencontreront et à l'issue, le vainqueur sera qualifié pour les finales de Coupe départementale Futsal.

Plateau du Dimanche 26/01/2020 à Noyarey (gymnase Charles de Gaulle). Club support : Nuxerete Fs 38.

Les vainqueurs des poules C, D et E se rencontreront et à l'issue, le vainqueur sera qualifié pour les finales de Coupe départementale Futsal. Les équipes de Manival, FC2A, US Sassenageo débute des rencontres 13h50 merci d'être présents 45 minutes avant

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL JEUNES U13 ; U15 ; U18 ET FÉMININES SÉNIORS :

U13 : 2 poules au gymnase des saules à Grenoble le 02/02/2020 :

Merci aux équipes d'être présentes au moins 45 minutes avant le début de leurs rencontres.

14h00 (début des rencontres) : Poule A : USVO : 1 et 3
US Sassenageoise 1
Deux Rochers 2

16h00 (début des rencontres) : Poule B : USVO 2
Futsal des Géants
US Sassenageoise 2
Deux Rochers 1

U13 : 2 poules à la salle des sports de St Alban de Roche le 25/01/2020:

Merci aux équipes d'être présentes au moins 45 minutes avant le début de leurs rencontres.

14h00 (début des rencontres) : Poule C : Vallée du Guiers 1 et 3
FO Rivois
US Corbelin

16h00 (début des rencontres) : Poule D : Vallée du Guiers 2 et 4
FC Voiron Moirans

U15 :

Plateau du Dimanche 19/01/2020 à Crolles (gymnase La Marelle). Club support : Fc Crolles.

Equipes qualifiés pour les phases finales:

Poule A : FC Mistral

Poule B : Vallée du Guiers

U18 : Le Dimanche 26/01/2020 à Noyarey:

Merci aux équipes d'être présentes au moins 45 minutes avant le début de leurs rencontres.

15h15 (début des rencontres) : Poule A : Vallée du Guiers **2 et 3**
Deux Rochers 1
Nuxerete Fs 38
FC Voiron Moirans 2



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 468

JEUDI 23 JANVIER 2020

17h45 (début des rencontres) : Poule B : Vallée du Guiers **1**
JOGA
FC Voiron Moirans **1**

Poule C : Vallée du Guiers **4**
Deux Rochers **2**
Vie et Partage

Le vainqueur de la poule A sera qualifié pour la Finale de Coupe Départementale Futsal.
Les premiers de poule B et C s'affronteront à l'issue de leur plateau pour désigner le second qualifié pour la Finale de Coupe Départementale Futsal.

Féminines Séniors :

Poule A : Le Samedi 25/01/2020 à St Alban de Roche.
Début des rencontres 17h15 merci d'être présent 45 minute avant

Pays Voironnais : 1 équipe.
FO Rivois : 1 équipe.
Isle d'Abeau FC : 1 équipe.
AS Vézeronce-huert : **1 équipe.**

Poule B : Le Dimanche 02/02/2020 à Grenoble.
Début des rencontres 10h30 merci d'être présent 45 minute avant

OC Eybens : 1 équipe.
AS Grésivaudan : 1 équipe.
Futsal des Géants : 1 équipe.
FC Voiron Moirans : 1 équipe

CHAMPIONNAT D1 :

3° journée :

Pays Voironnais / L'arbre de Vie 1 : Reporté à une date ultérieure.

7° journée (du 13/01/2020 au 19/01/2020):

Pays Voironnais 1 / JOGA 2 : Le Mardi 21/01/20 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

8° journée (du 20/01/2020 au 26/01/2020):

FO Rivois 1 / Pays Voironnais 1 : Le Samedi 25/01/20 à 20h00 (gymnase Pierre Beghin, Moirans).
JOGA 2 / Futsal Picasso : Le Samedi 25/01/20 à 17h00 (gymnase Alphonse Daudet, Grenoble).
Nuxerete Fs 38 1 / Arbre de vie 1 : Le Samedi 25/01/20 à 20h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

9° journée (du 27/01/2020 au 02/02/2020):

Pays Voironnais 1 / Nuxerete Fs 38 1 : Le Dimanche 02/02/20 à 15h00 (gymnase Lafaille, Coublevie)
Vie et Partage 2 / JOGA 2 : Le Samedi 01/02/20 à 17h00 (gymnase Croix de Verrine, Grenoble)
Arbre de vie 1 / FO Rivois 1 : Le Vendredi 31/01/20 à 20h30 (gymnase Cosec, Bourgoin Jall)
Futsal Picasso / Exempt

CHAMPIONNAT D2 :

3° journée :

Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : Reporté pour cause de réquisition du gymnase par la Préfecture suite aux intempéries.

8 journée (du 20/01/2020 au 26/01/2020):

Futsal des Géants 2 / Mistral Grenoble 1 : Le jeudi 23/01/20 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Crolles Fc 3 / RC Alpin 2 : Le Samedi 25/01/20 à 19h00 (gymnase Le Cube, Bernin).

Nuxerete Fs 38 2 / As Fontaine 1 : Le Samedi 25/01/20 à 17h30 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

9° journée (du 27/01/2020 au 02/02/2020):

RC Alpin 2 / Nuxerete Fs 38 2 : Le Dimanche 02/02/20 à 20h15 (gymnase le Vergeron, Moirans)

Espoir Futsal 38 2 / Futsal des Géants 2 : Le Samedi 01/02/20 à 19h30 (gymnase de St Alban de Roche)

As Fontaine 1 / Crolles Fc 3 : Le Dimanche 02/02/20 à 15h00

Mistral Grenoble 1 / Exempt

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 21 JANVIER 2020

Présent : M. BOULORD,

Absents excusés : Mme BLANC MM. PINEAU, ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN, BONO

QUELQUES RAPPELS pour la REPRISE : MATCHS À REJOUER ou REMIS - QUI PEUT JOUER ?

ARTICLE 29 des R.G de la LauRArafoot-

1) Lorsqu'un match est donné «à rejouer» pour quelle que cause que ce soit, seuls pourront y participer les joueurs qui étaient qualifiés au Club à la date de la première rencontre.

2) Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs:

a) à la date de la première rencontre, **en cas de match à rejouer.**

b) à la date réelle du match, **en cas de match remis.**

3) Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F.

4) Est considéré comme match «à rejouer» :

a) Le match qui n'a eu qu'un commencement d'exécution,

b) Le match qui, ayant été joué, n'a pu être homologué,

c) Le match qui s'est terminé par un résultat nul alors qu'il devait obligatoirement fournir un vainqueur.

5) Est considéré comme match remis une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.



6) Pour l'application de la restriction de participation résultant de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu de considérer comme la dernière rencontre officielle, celle disputée par l'équipe supérieure, même si cette rencontre a été interrompue et n'est donc pas allée à son terme, dès lors qu'elle a eu un commencement d'exécution.

Modalités pour purger une suspension Article - 226 de R.G de la F.F.F.

1. **En cas de changement de club**, la suspension du joueur est purgée **dans les équipes du nouveau club**, selon les modalités précisées au présent alinéa.

Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club....

2. L'expression «effectivement jouée» s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise.

Au cas où la rencontre serait interrompue, pour quelque cause que ce soit, le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité.

Si la rencontre interrompue est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne peut prendre part à cette nouvelle rencontre.

Par ailleurs, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée, ne peut, dans le cas où ladite rencontre est donnée à rejouer par la commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.

A défaut, le club aura match perdu, sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées.....

COMPETITIONS U13

Article 5 des Championnats de jeunes du District Isère de Football - Équipes Réserves

Par dérogation des Règlements Sportifs du District, **pour les championnats** de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas.

TERRAINS SUSPENDUS

Considérant le tirage et les date de la coupe Féminines à 8 :

La commission des règlements donne son accord pour que les matchs

~~LIERS — VEZERONGE du 15/03/2020~~

~~LIERS — BREZINS du 29/03/2020~~

Championnat Féminines à 8 D2- POULE B : LIERS / RIVES du 2 février 2020 et LIERS / MIRIBEL du 23/02/2020

~~COUPE ISERE Féminines à 8 J.B. DALMASSO : LIERS / SEYSSINS du 01 MARS 2020~~

se jouent sur le terrain de F.C. VOIRON MOIRANS suite à sanction.

Le match de D3, POULE A du 15 février 2020 :

ST PIERRE D'ALLEVARD / SUSVILLE MATHEYSINE SE JOUERA à St ISMIER (MANIVAL) suite à sanction.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2020

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Janvier 2020.

533035 VILLENEUVE AJA

564194 GR JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOM

582053 VIRIEU FUTSAL R.C.

582073 FUTSALL DES GEANTS

616067 SEMITAG

664082 UMICORE FOOT

504823 U.S. LA MURETTE

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)

553088 VIE ET PARTAGE (sous réserve d'encaissement)

523821 USVO GRENOBLE (sous réserve d'encaissement)

544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 21 JANVIER 2020**Présents :** L. Mazzoleni / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron**Excusé(s) :** A. Brault / A. Remli**Adresse mail de la commission :** sportive@isere.fff.fr**U10 U10/U11 U 11****Mise à jour des plateaux :**

Les plateaux U10-U11 et U10/U11 seront mis à jour d'ici la fin de semaine.

Nous vous souhaitons une bonne phase printemps

Responsable Claude MAUGIRON Tél : 07 77 20 71 86

SENIORS

Courrier de CVL : le match de Challenge n'est pas connu, il dépend du résultat de la rencontre du tour précédent que votre équipe joue le 26/01.

Le Président
L. Mazzoleni



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 31 janvier 2020 au lundi 3 février 2020

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 1 février 2020

Match R1

GF38 2/FC CLUSES SCIONZIER à 18h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 1 février 2020

Match Cp U13 Festival Isère

FC2A 3/AMC POISAT 2 à 13h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 1 février 2020

Match U18 D3

AJAT VILLENEUVE/US GIÈRES 2 à 14h00

dimanche 2 février 2020

Match Féminines U18 R

GF38/FC BOURGOIN JALLIEU à 13h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 1 février 2020

Match Cp U13 Festival Isère

AS BAJATIÈRE/FC ST MARTIN D'HÉRES 5 à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 1 février 2020

Match Cp U13 Festival Isère

ASIEG/OC EYBENS 7 à 14h00

lundi 3 février 2020

Match Foot Entreprise

MÉTROPOLITAINS/ST MARTIN D'URIAGE à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 1 février 2020

Match Cp U13 Festival Isère

FC MISTRAL 2/OC EYBENS 5 à 14h00

Match Cp U13 Festival Isère

FC MISTRAL 3/AS FONTAINE à 14h00

Match U15 D3

FC MISTRAL 2/FC SUD ISÈRE à 16h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 1 février 2020

Match U18 D1

USVO/AS VER SAU à 14h00

Match U15 D3

FC2A 2/FC BOURG D'OISANS à 16h00

dimanche 2 février 2020

Match U14 R1

GF38/FC NIVOLET à 12h00

lundi 3 février 2020

Match Foot Entreprise

ASPTT 1/ASPTT 3 à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 1 février 2020

Plateau U11

GF38/FC LYON MONTCHAT à 10h30

Plateau U11

GF38 2/FC LYON MONTCHAT 2 à 10h30

Match Cp U13 Festival Isère

GF38 5/US ABBAYE 2 à 14h00

Match Cp Festivale National U13

GF38/FC CROLLES/FC DEUX ROCHERS 2 à 14h00

dimanche 2 février 2020

Match U15 R1

GF38/FC NIVOLET à 12h00

Match Féminines R1

GF38 2/SUD LYONNAIS 2013 à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 1 février 2020

Plateau U10

GF38/FC LYON MONTCHAT à 10h30

Plateau U10

GF38 2/FC LYON MONTCHAT 2 à 10h30



Match U15 D3
AS BAJATIÈRE/FC PONT DE CLAIX à 14h00
Match U18 D3
FC2A 3/ASIEG à 16h00
dimanche 2 février 2020
Match Féminines R2
GF38 3/US MARGENCEL à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

samedi 1 février 2020
Match Cp Festivale National U13
USVO/FC ÉCHIROLLES 3/
FC VOIRONS MOIRANS à 13h30
Match U15 D3
USVO 2/FC ST MARTIN D'HÉRES à 15h30

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 21 JANVIER 2020

Bilan Détection U14 – 1er Tour Dimanche 1er Décembre 2019

Lieu : AGYMNASE REYNIES BAYARD à GRENOBLE

Encadrements : Commission Technique : DE TYCHEY Thomas, HUGONNARD-ROCHE Jérémy, CAZANOVE David, LAOUAR Houcine, et CT Elargie : BOUACHIBA Hassan et ZEBBAR Younes

Clubs représentés : US Sassenage – F. Salle O. Rivois – Unité S. Village O. Grenoble – J. O. De Grenoble A. – Futsall Des Géants – Mistral F. C Grenoble – Pont de Claix Futsal – Vie et Partage – F.C D'Echirolles – F.C Seyssins – Nuxerete Foot Salle 38 – Racing Club Alpin Futsal - AS Seyssinet – 2Rochers FC - FC Seyssins – FC2A – FC Echirolles – FC Sud Isère

Nombre de joueurs U15/U18 : 48 garçons (dont 3 Gardiens de but)

Résumé de l'action : Chaque groupe a participé à 3 matchs de 15 min

- + Echauffement sous la forme de travail perceptif et technique : maîtrise du ballon (contrôle en mouvement)/passe courte,
- + Situation en « Shoot out » (1 attaquant contre le Gardien de But), puis enchaînement sur une situation à 2c1, et pour finir à 3c2,
- + Exercice technique devant le but avec 2 attaquants.

Commentaire : Nous tenons à remercier la Ville de Grenoble et le club qui nous a accueilli J. O. DE GRENOBLE A., pour le prêt des installations sportives.

Tous nos remerciements aussi à l'ensemble des éducateurs pour leur disponibilité et les messages spécifiques qu'ils ont transmis aux participants tout au long du rassemblement.

Pour terminer nous félicitons les jeunes pour leur total engagement dans cette action et la qualité du jeu proposé. Nous remarquons que le nombre de participants augmente depuis quelques saisons. Il est intéressant aussi de constater que les joueurs pratiquent plus avec leur club, même s'ils sont pour la plupart sur une double pratique (foot à 11 et Futsal), et que les attitudes tactiques, ainsi que la réalisation technique, notamment au plan offensif, se rapprochent des spécificités de la discipline (ouvrir les espaces, jouer « simple », jouer « parallèle » ou diagonale, course



brisée, contrôle orienté semelle/passe courte « appuyée »...).



- Prochaine détection U15 Académie de Grenoble : le MERCREDI 29 JANVIER 2020 à RIVES (Rdv au Gymnase Municipal à partir de 16H15)
- Prochaine détection U18 Académie de Grenoble : Le MERCREDI 5 FEVRIER 2020 (Rdv au Gymnase Municipal à partir de 16H15)

DETECTION ACADEMIE GRENOBLE FUTSAL U15 nés en 2005 (voir U14 nés en 2006)

Date : MERCREDI 29 JANVIER 2020
RdV à 16H15 Fin RASSEMBLEMENT : 19h00
Lieu du Rendez-vous :
Au GYMNASSE MUNICIPAL DE RIVES,
PLACE DE LA LIBERATION - 38140 RIVES

Liste joueurs convoqués

	NOM	PRENOM	CLUB
1	TEIXEIRA	SAMUEL	F. SALLE O. RIVOIS
2	WINTERSTEIN	SOFIAN	F. SALLE O. RIVOIS
3	AOUSJI	CHEMSEDDINE	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
4	BELKACEM	RAYANE	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
5	JEMILI	AMINE	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE/J. O. DE GRENOBLE A.
6	KONATE	FOUSSENOU	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE /J. O. DE GRENOBLE A.
7	ALVES BARROS	NELSON	O.C. EYBENS/ FUTSALL DES GEANTS
8	CHABIBI	MAROUANE	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
9	ARRAR	KARIM	MISTRAL F.C. GRENOBLE
10	BEKKAL	RANI	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE

11	SAÏDINE	ALI	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE/J. O. DE GRENOBLE A.
12	GASMI	YONES	GRENOBLE FOOT 38/J. O. DE GRENOBLE A.
13	CHERIFI	ISAAK	F.C. D'ECHIROLLES/PONT DE CLAIX FUTSAL
14	FOSSI	MARWIN	ABBAYE US GRENOBLE/FUTSALL DES GEANTS
15	CHATER	MARWENE	F.C. ALLOBROGES ASAFIA

ACTIONS du PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL (PPF) DETECTION U14, joueurs nés en 2006

Date : **MERCREDI 5 FEVRIER 2020 de 14H à 16H30 (RDV 13H45).**

Lieux : **sur 3 sites.**

Horaires : RDV à 13H45 – fin 16H30. Ce tour concerne :

les joueurs retenus aux 1^{er} Tour (cf. liste joueurs convoqués disponible sur notre site) ;

les clubs engagés dans les championnats Ligue U14/U15, n'ayant pas participé au 1^{er} Tour.

Rappel sur les modalités d'inscription:

Ces clubs convoquent **x7 joueurs U14** (1^{ère} année U15) avec au moins 1 gardien de but.

RESPONSABLES	LIEUX	CLUB	CONTENUS
STEPHANE DOUBLET doublots@hotmail.com THOMAS DE TYCHEY detycheythomas1@gmail.com	ST JEAN DE SOUDAIN – F.C. LA TOUR ST CLAIR, STADE GÉRIFONDIÈRE : RUE DE LA BOURBRE 38110 ST JEAN DE SOU- DAIN	FC BOURGOIN JALLIEU MOS3R FC + joueurs retenus 1 ^{er} Tour SECTEUR NORD ISERE	X3 MATCHS à 11c11 Durée = 20 à 30min. TESTS : CONDUITE DE BALLE et/ou JEU REDUIT à 5c5 avec ou sans Gardien Durée = 2x8 min.
SEBASTIEN NAVAS 06.28.70.86.75 sebnavas@gmail.com	SASSENAGE – U.S. SASSENAGEOISE F., COMPLEXE SPORTIF VIEUX MELCHIOR : RUE PIERRE DE COUBERTIN 38360 SASSENAGE	O. ST MARCELLIN + joueurs retenus 1 ^{er} Tour SECTEUR SUD ISERE	
DAVID CAZANOVE 06.28.42.39.51 david.cazanove@isere.fff.fr	LE VERSOUD – F.C. VERSOUD, STADE PHILIPPE AGUD : RUE FRISON ROCHE 38420 LE VERSOUD	OC EYBENS + joueurs retenus 1 ^{er} Tour SECTEUR SUD ISERE	



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 468

JEUDI 23 JANVIER 2020

Programmation des prochains Tours :

3ème Tour - MERCREDI 1er Avril de 13H45 à 16H30 au STADE DU PLAN MENU EST à COUBLEVIE (à confirmer) avec les joueurs retenus suite aux 2 premiers tours de Détection U14.

STAGE REGIONAL U14 Académie de Grenoble **du 27 au 29 avril 2020 à VOIRON.**

Rencontres TRIANGULAIRE (Académies Grenoble, Lyon et Clermont) le **mercredi 27 mai** à TOLA VOLOGE (69)

STAGE ESPOIRS du FOOT du 9 au 11 juin à VICHY (03).

Foot d'Animation- Commissions U7/ U9 Réunions de secteur

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
La Mure	Jeudi 6 Février	St Georges de Commiers (Stade)	19h00
Pontcharra	Jeudi 16 Janvier	Gières (Stade)	19h00
Voiron	Lundi 20 Janvier	La Murette (Stade)	19h00
Bièvre- Valloire :			
Sous secteur Reventin	Mardi 21 Janvier	Reventin (Stade)	19h00
Sous secteur La Côte St André	Jeudi 23 Janvier	Eclosé (Stade)	19h00
Grenoble/Fontaine	Jeudi 23 Janvier	Mistral (salle polyvalente Mistral 73 Avenue Rhin et Danube)	19h00
St Marcellin	Jeudi 23 Janvier	Rives (Salle Pierre Brigard 106 avenue Sadi Carnot 38140 Rives)	19h30
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 27 Janvier	Creys Mépieu (Stade)	19h00
Basse-Isère (Sect.B)	Lundi 20 Janvier	La Tour du Pin (Stade)	19h30



INFO : Les sessions de Formations ci-dessous sont complètes !

- Cff1 du 24 au 27 février 2020
- Cff3 du 9 au 13 mars 2020
- Cff2 du 14 au 17 avril 2020

NOUVEAU : FORMATION FUTSAL DECOUVERTE

LES 22 ET 23 FEVRIER 2020 A PONT DE CLAIX A PONT DE CLAIX

L'INSCRIPTION EST OUVERTE EN LIGNE :

PRE-REQUIS

Etre licencié(e) FFF
16 ans révolus

PROGRAMME

Concevoir et mettre en place un programme pédagogique d'initiation au Futsal à destination du public U6 à U11

- Prendre en compte les caractéristiques des publics
- Mettre en place des contenus adaptés

Conduire des séances de découverte et d'initiation au Futsal

- Optimiser l'organisation matérielle de la séance
- Présenter et animer la séance
- Apporter les correctifs et aménagements nécessaires

Encadrer une équipe en toute sécurité, dans différentes formes de rencontres

- Remplir les tâches administratives liées à la rencontre
- Apporter des conseils en cours de match
- Optimiser les rotations des joueurs
- Préparer l'équipe pour les rencontres
- Entretenir un climat favorisant l'esprit sportif
- Arbitrer une rencontre de Futsal

Organiser des actions en relation avec le projet du club

- Mobiliser des créneaux et des surfaces pour la pratique du Futsal
- Organiser des opérations promotionnelles

METHODES ET SUPPORTS

- Pédagogie de l'action : Mise en situation pratique, observation, découvertes de nouveaux savoirs, mise en situation pratique
- Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires
- Livret stagiaire remis en début de formation



CERTIFICATION CFF3 19 FEVRIER 2020

Lieu Sassenage

Liste des inscrits :

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
AHANGA Tshenge	A. S. PONTCHARRA
AIT OUARET Abdelkader	F.C. D'ECHIROLLES
AZIZI Mohamed	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BAKHALK Mehdi	O.C. D'EYBENS
BOUHAZAMA Kamal	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BRIET Loic	CANDIDAT
BUISSON Emanuel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CAM Metin	A.S.F. PORTUGAIS
CAZES Corentin	O. ST MARCELLIN
CHAVANT Richard	F.C. COTE SAINT ANDRE
COCUZZA Davy	U.S. JARRIE CHAMP
COSNARD Josselin	F.C. BALMES NORD ISERE
DE HARO Antoine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DEBOULLE Serge	ASF PORTUGAIS
DESPLANCHES Anthony	F.C. SEYSSINS
DONOSO Claudio	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
DONOSO Marcelo	O.C. D'EYBENS
EHRET Alexandre	CVL 38 FOOTBALL CLUB
GERVASONI Jean Francois	F.C. DES QUATRE MONTAGNES
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
GUERRAICHE Ghoulème	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
IMOUNGA Louis	A. S. PONTCHARRA
LA ROCCA Hugo	ENT.S. DU RACHAIS
MECHATI Farouk	MISTRAL F.C. GRENOBLE
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
RAIMO Jean Luc	RAIMO
SYLLA Mohamed	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VARELAS Michael	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
VARGAS Cedric	U. S. BEAUVOIR ROYAS
VIVACQUA Lucie	CLAIX F.
WARRAK Samir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.

FORMATIONS 2019-2020

Inscription aux certifications

2018-2019	2019-2020
1^{ère} inscription : automatique par le District suite à la formation initiale	1^{ère} Inscription : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10
2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1 ^{er} passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District	2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1 ^{er} passage ou absence) : <u>Inscription en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10

Important : Ne sont acceptés que 2 ou 3 candidats du même club par formation

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 21 JANVIER 2020

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS Présents: BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

La Commission des Terrains « Installations Sportives et Infrastructures » vous souhaite
ses Meilleures Voeux

Courriers envoyés :

MAIRIES : CHAMPIER – ST HILAIRE DE LA COTE – ST ETIENNE de ST GEOIRE

LAURA FOOT : FROGES – ST GENIX LES VILLAGES -

CLUBS : VOUREY – ST GEOIRE en VALDAINE

Courriers recus :

MAIRIES : CHAMPIER – ST ETIENNE de ST GEOIRE -

CLUBS : US BEAUVOIR – NUXERETE Futsal38 – US du VAL D'AINAN

Demande d'Avis Préalable: ST MARCELLIN (en cours) – SEPTEME (en cours) –

Confirmation de classement à prévoir :

Eclairage : – GONCELIN - ST SAUVEUR – ST GEORGES de COMMIERS

Installation Sportive : EYBENS (Piot) - ST GEORGES DE COMMIERS – ROCHE GRENOBLE (ARGOUGES)

Avis Technique Favorable: - Club de **PONTCHARRA** peut utiliser l'installation Sportive « ILE FRIBAUD » suite
au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison
2019/2020

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

Club de **FROGES** suite aux problèmes rencontrés sur le terrain principal « MARIUS MARAIS » (pelouse dégradée), le club de FROGES peut utiliser son terrain annexe (**Stabilisé**) pour ces rencontres officielles. Cette aire de jeu possède le classement de niveau 6.

Club de **ROCHE**, suite à un échéancier transmis à la CDTIS, le terrain municipal de ROCHE peut-être utilisé en compétition officielle pour la saison 2019/2020. Le classement définitif de cette installation sera effectué dans les prochaines semaines.

Club **ASP BOURGOIN**, peut utiliser l'installation sportive de « **PRE-POMMIER** ». Installation en cours de classement au niveau 5SYE. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le club organisateur doit prévoir la sécurité des joueurs lors du trajet aux sanitaires (extérieur).

Le club **OL ST MARCELLIN** peut utiliser l'installation sportive de **SORANZO 2** (Synthétique) Installation en cours de classement pour le niveau **6SYE**. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le club organisateur doit prévoir la sécurité des officiels et joueurs.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La **CDTIS** rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations

Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

RAPPEL : ACCESSION

Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1^{ère} année, possibilité de renouveler 1 voir 2 ans.

Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D5	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives : 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: ECHIROLLES - MEYLAN – MOS 3R - ST GEORGES de COMMIERS – ST GENIX SUR GUIERS -

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets **(d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020).**

De prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.**

Avis préalables :

[Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)

[Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2020 pour présenter les dossiers FAFA, il sera trop tard

Les Nouveaux dispositifs « FAFA 2019 – 2020 », peuvent être consultés sur la page d'accueil du District de l'ISERE

Les Nouvelles Fiches Projet 2019-2020 :

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_emploi_clubs_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_equipement_clubs_collectivites_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_beach_soccer_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_foot5_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_futsal_exterieur_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_transport_clubs_2019_2020.pdf

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

Formulaire de demande de subvention Région Plan Football. Formulaire à demander à la commission

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.

